

Conseil municipal du 4 Juillet 2017

Convocation le 29 juin 2017

Présents : M^{me} Chantal BOURNE, Justine FIAE, Antoine LAMBERT, Marc LYND, André MEEU, Marie-Cécile LAUST, Bernadette MONNET, Christine PAPON, Evlyne ROBERT, Agnès BOPPELOUNE, Christiane BENOÏT

Absents : M Thierry DUMENILAN, Nicolas LAMBERT, Christian LITTONVIC, Marie-July PÉWARD

Approbation de compte rendu du conseil municipal du mardi 4 Juin 2017

Nicolas LAMBERT a donné procuration à Antoine LAMBERT.

Bernadette MONNET est reconnue absente de séance.

Urbanisme

OP accordée pour des piscines Chénis des Terrasses, Chénis des Pajouilles

PC accordé pour modification d'usage pour maisons individuelles Rue des Tillands

PC modificatif accordé pour maisons individuelles Route le Haut des Pajouilles

Demande de permis complémentaires pour :

PC terrain en étage Route de Terranges

PC maisons individuelles la Neuvaine

PC déposé pour maisons individuelles Route le Haut des Pajouilles

PC déposé pour maisons individuelles Chénis des Terrasses

PLU

Les 4 candidats ont été auditionnés le 03 juillet.

La commission en charge de ce dossier fait part à l'assemblée du conseil municipal de ses remarques, des additions et explications que l'option retenue comporte avec elle.

Monsieur le Maire est en charge d'envoyer aux candidats une version au contenu explicatif de ce choix.

Compte tenu de l'absence de vote et de l'absence de la motion modificative de budget suivante est adoptée : Attribution prior à 11 pour l'option 1 alternative

Désignation	Élimination sur crédits municipaux	Augmentation sur crédits municipaux
D 202 - Frais documentaires d'urbanisme		10 000 000 €
D 203 - Taxes sur constructions	10 000 000 €	

Elle permettra à M. Le Maire de signer un acte d'engagement avec le bureau d'étude choisi après validation de la direction de Mars.

Statuts de l'urbanisme

Monsieur le Maire expose que suite à la fusion de la Communauté de communes de Pays de la Roche et de la Communauté d'agglomération Vallées-Bassins Nord-Maine Alpes, une nouvelle Communauté d'agglomération est née : Vallées-Bassins Agglo. en 1^{er} janvier 2017.

En conséquence et après consultation de ses commissions complémentaires, le Conseil Municipal, après un avis définitif à l'Assemblée Générale (11 Pour, 0 Contre, 0 Abstentions,

D'approuver les statuts de Vallées-Bassins Agglo.

Arch. int. PLU

Au vu du projet de PLU 2015-2021 transmis et de l'engagement pris, le Conseil municipal de la commune de CHEVIGNY, après un avis définitif, adopte les décisions suivantes :

- Sur terrain de densité, le PLU ne prend pas en compte la topographie des lieux et notamment celle des zones marées de la Dérive des Collines. On fait des zones jaunes sur les zones constructibles on ne peut se permettre un terrain de densité, de zones paysannes de densifier ces terrains. La population se recherche de biens, terrains et zones (notamment vers les communes rurales pour leur densité faible).

- Le taux de construction (74 logements par 1000 habitants) n'est pas suffisant sur les communes rurales. Ce rythme de construction est trop lent.

- Ne permettre pas de limiter la destination de nouvelles d'habitations par logement,
- Favoriser la population sur les zones.

- Une politique de renforcement des zones urbaines ne semble pas être le droit de la population, qui est perçue dans le projet PLU par la dédensification, la non utilisation des densités, des deux villes-centres.